

# Informations de sécurité et de civilité :

## Influenza aviaire

Plusieurs foyers ont été déclarés dans les Pyrénées-Atlantiques.

Afin de limiter les risques de propagation du virus, qui atteint exclusivement les oiseaux, les mesures de Biosécurité ont été renforcées.

**Ainsi, si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs, vous devez impérativement remplir une déclaration en mairie à l'aide du formulaire CERFA n°15472 ou sur le site :**

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

**Cette déclaration est OBLIGATOIRE.**

D'autres mesures, détaillées ci-dessous, doivent être respectées :

- Les oiseaux et volailles de basse-cour doivent être confinés ou des filets de protection doivent être mis en place.
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- Eviter tout contact entre vos volailles et les oiseaux sauvages ou des volailles d'un autre élevage.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour, ne jamais utiliser des eaux de surface (pluie, ruisseau, mare ... )

## Insolite

Il n'avait pas neigé comme ça depuis 2015...

C'est fou de s'émerveiller pour une chose aussi courante il y a 30 ans !... Non ?



**Mairie :** Route de Lourdes - 64800 MIREPEIX  
Téléphone : 05 59 61 11 59 - Télécopie : 05 59 92 92 39 - Courriel : [mairie-mirepeix@wanadoo.fr](mailto:mairie-mirepeix@wanadoo.fr)  
**Ouvert tous les jours :** Dans le contexte COVID, les horaires sont adaptés en conséquence.



*Ain todo no es habearo*

## SOMMAIRE

Le mot  
du Maire ...p.1 & 2

Echos  
du conseil  
municipal .....p.2

Informations  
municipales :

A l'école,  
De nouveaux jeux, les  
effectifs et les inscrip-  
tions .....p.3

Etat civil de l'année  
2020 .....p.3

Recensement  
militaire .....p.3

Les informations  
de sécurité  
et de civilité :

Influenza  
aviaire .....p.4

Insolite .....p.4

Coordonnées  
Mairie .....p.4



Chères Mirepeichoises, Chers Mirepeichois,

Nous avons tous vécu une année 2020 difficile et éprouvante. La Covid est venu profondément bouleverser notre quotidien. Je tiens à remercier les agents communaux qui ont fait preuve d'une grande adaptation. J'ai une pensée toute particulière pour les Mirepeichoises et Mirepeichois qui ont été frappés par cette maladie, ont été longuement hospitalisés ou qui, plus grave encore, ont perdu un membre de leur entourage, famille, ami, collègue. Soucieux de votre bien-être et ayant personnellement perdu un être très cher en 2020, cela me touche d'autant plus.

Je n'ai pu malheureusement vous souhaiter mes vœux de vive voix comme j'ai pour habitude de le faire fin janvier lors d'un moment de convivialité que nous apprécions tous. Dans ce contexte sanitaire, nous n'avons pas pu non plus nous retrouver autour de notre traditionnel repas de Noël du C.C.A.S.. Nous n'avons pas pu partager cette journée tant attendue par grand nombre d'entre nous. En lieu et place de notre repas, un colis «gourmand» a été distribué à 139 Mirepeichois, habitant le village ou vivant en maison de retraite.

Si vous vous retrouvez seul, si vous êtes en difficulté, si vous avez besoin d'aide, la commune peut vous aider. N'hésitez surtout pas à contacter la mairie ou l'un des membres du C.C.A.S. dont voici les noms : Sylvie Barreiros, Geneviève Bergé, Martine Bocquet, Emilie Bonifait, Hélène Cazala-Crouzet, Francis Cazenave, Marie-Laure D'Hinnin, Thérèse Giro, Monique Larrieu-Dessus, Elisabeth Lavie Pere, Isabelle Lemos De Abreu, Patrick Lespes, Francis Mijares, Pilar Moreno, Tatiana Roussel et Anne Turon-Lagot. Nous pouvons également aider dans leurs démarches les plus de 75 ans ayant des difficultés à s'inscrire pour la vaccination anti-Covid.

En outre, je tiens à vous informer que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) va être arrêté en 2021 (et ce pour les 10 prochaines années) et que vous pourrez vous exprimer à son sujet à l'occasion de l'enquête publique que nous allons lancer. Le P.L.U. adapte les possibilités d'utiliser ou d'occuper le sol aux différents ensembles géographiques qui composent le territoire communal. Il précise, au travers d'un règlement et pour chacune des zones délimitées (zone urbaine ou à urbaniser, zone agricole, zone naturelle ou forestière...), les conditions de réalisation et d'implantations des constructions. Le P.L.U. a aussi pour objectif de préserver le gave de Pau et ses milieux rivulaires, de préserver les milieux boisés notamment

## Le mot du Maire (suite)

dans les espaces agricoles et limiter l'extension de l'urbanisation pour éviter d'accentuer la fragmentation écologique. Nous comptons privilégier la mixité des tailles de logements afin que les jeunes Mirepeichois puissent s'installer dans notre commune. Nous allons favoriser la qualité urbaine et paysagère via des aménagements piétonniers et espaces publics à usage collectif. Il est important de préserver la végétation remarquable et existante et les éléments de patrimoine. Il est à noter que l'une de nos priorités est de développer les pistes cyclables et les chemins piétonniers.

En mon nom et en celui des conseillers municipaux qui œuvrent à mes côtés, je tiens à vous souhaiter une belle année 2021 pour vous et vos proches. J'espère de tout cœur qu'elle sera plus légère, plus joyeuse et plus conviviale. Plus que jamais, cette crise nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au quotidien.

Votre maire,  
Stephane VIRTO

## Echos du conseil municipal :

### 22 septembre 2020

- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.): débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.).
- Urbanisme/déclaration d'intention d'aliéner-parcelle B1353
- Urbanisme/déclaration d'intention d'aliéner-parcelle B1177-B566-B383
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Voirie communale. Parcelle A590
- Cession : division de la parcelle B248
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Centre hospitalier des Pyrénées : convention d'occupation de la salle polyvalente
- Associations : utilisation des salles communales et consignes COVID 19
- Programme de voirie 2020 : dossier de consultation
- Programme de voirie 2020 : demande de subvention au département
- Cirques et animaux sauvages
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses

### 3 novembre 2020

- Logements communaux : résultat de la consultation et choix des entreprises
- Programme de voirie 2020 : dossier de consultation
- Programme de voirie 2020 : demande de subvention au département
- CCPN : opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale
- CCPN : contre le transfert de la compétence de planification de la CCPN
- CCPN : désignation du délégué à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCPN
- ENEDIS : alimentation du réseau électrique au 4 rue des écoles-convention
- Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques : conseil en énergie partagé-convention
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses

### 15 décembre 2020

- Logements communaux : résultat de la consultation et choix des entreprises
- Programme de voirie 2020 : dossier de consultation et choix de l'entreprise
- Finances : emprunt programme de voirie 2020
- Finances : décision modificative n°1
- ONF : coupes de bois 2021
- Tarifs municipaux 2021
- Service départemental d'incendie et de secours des P.A. : avenant
- Comité des fêtes : dette
- Finances : décision modificative n°2
- CCPN : adhésion aux regroupements de commandes coordonnées par la CCPN pour l'achat de masques pour faire face à l'épidémie de COVID 19
- Le Personnel : agent chargé de la fonction d'inspection
- Le Personnel : contrat d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2019
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses

## Les infos municipales :

### A l'école

#### Une nouvelle structure de jeux dans la cour.

Depuis deux mois, la cour de l'école attendait de retrouver son aire de jeux ... (les anciens jeux, vétustes, ayant été démontés et enlevés).

C'est chose faite, pour le plaisir de nos petits écoliers !

Une belle structure flambant neuf vient tout juste d'être installée ainsi qu'un sol amortissant coloré, mis en forme en moule chauffé sous très haute pression.

Cette structure offre plusieurs activités : toboggan, panneau ludique « anneau brisé », balconnet à barreaudage, mur oblique d'escalade, plate-forme, abri-cabane sous la plate-forme, demi-maisonnette avec toiture, deux bancs et une table traversante, deux hublots latéraux d'observation. Elle est accompagnée d'un « trèfle », jeu de balançoire monté sur ressort.

Nous laissons les petits élèves mirepeichois tout à la joie de profiter de ce nouvel équipement.

Pour cette opération d'un montant de 10 073€, la municipalité a bénéficié de 3 358€ de subvention (D.E.T.R.).



#### Les effectifs :

A la rentrée de septembre dernier, l'école de Mirepeix comptait 104 élèves, soit le même nombre qu'à la rentrée de septembre 2019. Nous pouvons donc parler d'effectifs stables !

- Classe 1 : PS-MS de maternelle : 28
- Classe 2 : GS-CP : 23
- Classe 3 : CP-CE1-CE2 : 23
- Classe 4 : CM1-CM2 : 30

#### Inscriptions :

Afin de préparer au mieux la future rentrée scolaire de 2021, les inscriptions en maternelle sont ouvertes.

Si vous résidez à Mirepeix et si votre enfant est né en 2018, vous pouvez dès maintenant contacter le secrétariat de la mairie.

### Etat civil de l'année 2020

- 10 naissances
- 1 mariage
- 2 Pacs (Pactes Civils de Solidarité)
- 13 décès

### Recensement militaire

Les jeunes **filles et garçons nés en 2005**, ont **16 mois**, après le jour de leur **16<sup>e</sup> anniversaire** pour venir se faire recenser en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité.